

# **SICAV L'INVESTISSEUR**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021**

## **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Introduction**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 Décembre 2021 faisant apparaître un total bilan de 1 248 758 Dinars et un actif net de 1 205 796 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR, des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 18 Janvier 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

**BILAN**  
**Au 31 Décembre 2021**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

		<u>NOTE</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>				
<b>AC1</b>	<b>Portefeuille titres</b>	<u>4-1</u>	<b>998 996</b>	<b>1 061 274</b>
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	439 533	623 337
b-	Obligations des sociétés	<u>4-3</u>	306 376	374 892
c-	Emprunts d'Etat	<u>4-4</u>	253 087	63 046
<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>248 576</b>	<b>266 020</b>
a-	Placements monétaires	<u>4-5</u>	201 535	100 671
b-	Disponibilités	<u>4-6</u>	47 041	165 349
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<u>4-7</u>	<b>1 185</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 248 758</b>	<b>1 327 294</b>
<u>PASSIF</u>				
<b>PA1</b>	<b>Operateurs créditeurs</b>	<u>4-8</u>	26 474	25 315
<b>PA2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<u>4-9</u>	16 488	18 705
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>42 962</b>	<b>44 020</b>
<u>ACTIF NET</u>				
<b>CP1</b>	<b>Capital</b>	<u>4-10</u>	<b>1 177 197</b>	<b>1 252 077</b>
<b>CP2</b>	<b>Sommes distribuables</b>		<b>28 599</b>	<b>31 196</b>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>4-11</u>	6	9
b-	Sommes distribuables de la période		28 593	31 187
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>1 205 796</b>	<b>1 283 274</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>1 248 758</b>	<b>1 327 294</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31 Décembre 2021**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

	<u>Not e</u>	Période du 01/10/20 21 au 31/12/20 21	Période du 01/01/20 21 au 31/12/20 21	Période du 01/10/20 20 au 31/12/20 20	Période du 01/01/20 20 au 31/12/20 20
<b><u>PR</u> <u>1</u></b> <b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		9 166	54 758	12 199	54 822
a- Dividendes	<u>5-1</u>	-	22 695	4 647	23 862
b- Revenus des obligations des sociétés	<u>5-2</u>	5 048	22 410	6 786	27 886
c- Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u>	4 118	9 653	766	3 074
<b><u>PR</u> <u>2</u></b> <b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<u>5-4</u>	3 184	5 570	2 240	14 477
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>12 350</b>	<b>60 328</b>	<b>14 439</b>	<b>69 299</b>
<b><u>CH</u> <u>1</u></b> <b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<u>5-5</u>	-2 414	-9 715	-2 541	-10 083
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>9 936</b>	<b>50 613</b>	<b>11 898</b>	<b>59 216</b>
<b><u>CH</u> <u>2</u></b> <b><u>Autres charges d'exploitation</u></b>	<u>5-6</u>	-4 715	-22 018	-6 598	-27 738
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 221</b>	<b>28 594</b>	<b>5 300</b>	<b>31 478</b>
<b><u>PR</u> <u>4</u></b> <b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	<u>5-7</u>	-	-1	-	-291
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>5 221</b>	<b>28 593</b>	<b>5 300</b>	<b>31 187</b>
<b><u>PR</u> <u>4</u></b> <b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b> <b><u>(annulation)</u></b>		-	1	-	291
* Variation des +/- value potentielles sur titres		11 646	-69 704	113 663	126 520
* +/- Values réalisées sur cession des titres		-10 883	-3 160	-100 052	-96 926
* Frais de négociation des titres		-676	-4 211	-2 864	-2 875
<b><u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u></b>		<b>5 307</b>	<b>-48 481</b>	<b>16 047</b>	<b>58 196</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Au 31 Décembre 2021**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

<u>DESIGNATION</u>	Période du <b>01/10/2021</b> au <b>31/12/2021</b>	Période du <b>01/01/2021</b> au <b>31/12/2021</b>	Période du <b>01/10/2020</b> au <b>31/12/2020</b>	Période du <b>01/01/2020</b> au <b>31/12/2020</b>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>5 307</b>	<b>-48 481</b>	<b>16 047</b>	<b>58 196</b>
a- Résultat d'exploitation	5 221	28 594	5 300	31 478
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	11 646	-69 704	113 663	126 520
c- +/- Values réalisées sur cession de titres	-10 883	-3 160	-100 052	-96 926
d- Frais de négociation de titres	-676	-4 211	-2 864	-2 875
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	<b>-31 190</b>	-	<b>-54 448</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>				
<b>a- Souscriptions</b>	-	<b>2 193</b>	-	<b>3 109</b>
* Capital	-	2 269	-	3 219
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-74	-	-136
* Régularisations des sommes distribuables	-	-1	-	27
<b>b- Rachats</b>	-	-	-	<b>-37 964</b>
* Capital	-	-	-	-39 411
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	1 765
* Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-317
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>5 307</b>	<b>-77 478</b>	<b>16 047</b>	<b>-31 107</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>				
a- Début de période	1 200 489	1 283 274	1 267 226	1 314 380
b- Fin de période	1 205 796	1 205 796	1 283 274	1 283 274
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>				
a- Début de période	17 140	17 109	17 109	17 615
b- Fin de période	17 140	17 140	17 109	17 109
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>70,350</b>	<b>70,350</b>	<b>75,005</b>	<b>75,005</b>
<b><u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>0,44%</b>	<b>-3,78%</b>	<b>1,27%</b>	<b>4,66%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2021

### NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

### NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents**

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

### **3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions**

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

### **3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents**

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

### **3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille**

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
  - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
  - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
  - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

### 3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

### NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

#### 4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2021 un montant net de 998 996 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31/12/2021	% de l'actif
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>428 005</b>		<b>380 034</b>	<b>30,43%</b>
CARTHAGE CEMENT	20 000	37 908	1,321	26 420	2,12%
MONOPRIX	10 000	59 679	4,593	45 930	3,68%
SAH	4 000	50 794	11,128	44 512	3,56%
SFBT	6 400	111 141	18,209	116 538	9,33%
STB	19 800	57 709	2,947	58 351	4,67%
UNIMED	12 000	110 773	7,357	88 284	7,07%
<b>Emprunt de l'Etat</b>		<b>244 803</b>		<b>253 087</b>	<b>20,27%</b>
EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000		155 294	12,44%
EMPT NAT 2021 C	80	80 000		82 856	6,64%
EPT NAT 3 2021 AF	1 550	14 803		14 936	1,20%
<b>Obligations de SOCIETES</b>		<b>291 760</b>		<b>306 376</b>	<b>24,53%</b>
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		63 793	5,11%
BNA SUB 2009	1 000	19 960		20 593	1,65%
BNA SUB 2017-1 B	600	36 000		37 305	2,99%
CIL 2016/2	1 200	24 000		25 259	2,02%
HL SUB 2015-1	1 000	20 000		20 125	1,61%
STB 2020-1 C FIXE	500	51 800		54 880	4,40%
TLF 2021-1 FIXE	800	80 000		84 422	6,76%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>58 626</b>		<b>59 499</b>	<b>4,76%</b>
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	546	58 626	108,972	59 499	4,76%
<b>TOTAL</b>		<b>1 023 194</b>		<b>998 996</b>	<b>80,00%</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 439 533 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Actions et droits rattachés	428 005	541 640
Différence d'estimation sur actions et droits	-47 971	18 381
Titres OPCVM	58 626	63 039
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	873	277
<b>Total</b>	<b>439 533</b>	<b>623 337</b>

#### 4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2021, un montant de 306 376 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Obligations	291 760	362 630
Intérêts courus	10 026	12 262
Intérêts courus à l'achat	4 632	-
Différence d'estimation sur Obligation	-42	-
<b>Total</b>	<b>306 376</b>	<b>374 892</b>

#### 4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2021, un montant de 253 087 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt National	244 803	-
BTA	-	58 716
Intérêts courus à l'achat	109	-
Intérêts courus	8 171	421
Différence d'estimation sur Emprunt National	3	-
Différence d'estimation sur BTA	-	3 909
<b>Total</b>	<b>253 087</b>	<b>63 046</b>

#### 4-5 Placements monétaires

Les Placements monétaires présentent, au 31/12/2021, un montant de 201 535 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Compte à terme STB au 06/01/2022 (8,05% ; 91j)	101 500	-
Compte à terme STB au 29/03/2022 (8,05% ; 90j)	100 035	-
Compte à terme STB au 16/05/2021 (6,8% ; 182j)	-	100 671
<b>Total</b>	<b>201 535</b>	<b>100 671</b>

#### 4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2021 à 47 041 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Avoirs en banque	47 041	165 349
Sommes à l'encaissement	-	-
Sommes à régler	-	-
<b>Total</b>	<b>47 041</b>	<b>165 349</b>

#### 4-7 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021 à 1 185 Dinars et représentent la retenue à la source sur intérêts à l'achat d'obligations.

#### 4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 26 474 Dinars au 31/12/2021, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	2 015	2 051
Commission réseau	23 739	22 517
Commission dépositaire	719	747
<b>Total</b>	<b>26 474</b>	<b>25 315</b>

#### 4-9 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 16 488 Dinars au 31/12/2021, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Etat retenue à la source	88	284
Autres créditeurs (CMF)	102	108
Impôt à payer	53	18
Dirigeants	500	500
Jeton de présence	9 368	10 691
Autres opérateurs créditeurs	6 377	7 103
<b>Total</b>	<b>16 488</b>	<b>18 705</b>

#### 4-10: Capital

Au 31/12/2021, le capital a atteint un niveau de 1 177 197 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 5,98% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2020. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	1 331 005	1 367 197
Souscriptions	2 269	3 219
Rachats	-	-39 411
Frais de négociation de titres	-4 211	-2 875
Variation d'estimation / actions et droits	-47 971	18 381
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	-39	3 909
Variation d'estimation / Titres OPCVM	873	277
Plus-value/ actions et droits	28 108	46 926
Moins-value/ actions et droits	-46 425	-145 264
Plus-value/Titres OPCVM	4 009	1 793
Moins-value/ Titres OPCVM	-59	-381
Plus-value/ Emprunts d'Etat	4 001	-
Moins-value/ Emprunts d'Etat	-	-
Plus-value/ Obligations des sociétés	7 207	-
+/- val/report /Titres OPCVM	-277	-87
+/- val/report actions et droits	-18 381	105 489
+/- val/report Emprunts d'Etat	-3 909	-1 449
<b>Sous-total 1</b>	<b>1 256 199</b>	<b>1 357 723</b>
Sommes non distribuables / exercice clos	-78 928	-107 274
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-74	-136
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	-	1 765
<b>Sous-total 2</b>	<b>-79 002</b>	<b>-105 646</b>
<b>Capital</b>	<b>1 177 197</b>	<b>1 252 077</b>

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2021, se détaillent ainsi :

**Capital au 30-09-2021**

Montant	1 177 110
Nombre de titres	17 140
Nombre d'actionnaires	45

**Souscriptions réalisées**

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

**Rachats effectués**

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 646
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-10 883
Frais de négociation de titres	-676
Régularisation des sommes non distribuables	0

**Capital au 31-12-2021**

Montant	1 177 197
Nombre de titres	17 140
Nombre d'actionnaires	45

**4-11: Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2021, à 6 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	6	9
	<b>6</b>	<b>9</b>

**4-12: Actif net**

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième trimestre 2021, à 1 205 796 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2020 de 6,04%.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Capital	1 177 197	1 252 077
Sommes distribuables	28 599	31 196
Total	<b>1 205 796</b>	<b>1 283 274</b>

## NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

### 5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2021, un montant de nul et se détaille comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Revenus des actions	-	21 425	4 647	23 161
Revenus des Titres OPCVM	-	1 270	-	700
<b>Total</b>	-	<b>22 695</b>	<b>4 647</b>	<b>23 862</b>

### 5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2021, un montant de 5 048 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	2 461	10 026	-5 815	12 262
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-	-12 262	-	-14 867
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	2 587	24 645	12 601	30 491
<b>Total</b>	<b>5 048</b>	<b>22 410</b>	<b>6 786</b>	<b>27 886</b>

### 5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2021, un montant de 4 118 Dinars, et se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	-	1 904	3 074	3 074
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-	-421	-	-421
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	4 118	8 171	-2 308	421
<b>Total</b>	<b>4 118</b>	<b>9 653</b>	<b>766</b>	<b>3 074</b>

#### 5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 184 Dinars au titre du quatrième trimestre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Revenus compte à terme (Potentiel)	1 519	1 535	-11 759	671
Revenus compte à terme (Report)	-	-671	-	-6 758
Revenus compte à terme échus	1 445	4 158	13 868	20 243
Intérêts sur comptes de dépôts	219	547	131	322
<b>Total</b>	<b>3 184</b>	<b>5 570</b>	<b>2 240</b>	<b>14 477</b>

#### 5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2021, un montant de 2 414 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 806	7 271	1 902	7 546
Rémunération de réseau (2)	304	1 222	320	1 268
Rémunération du dépositaire (3)	304	1 222	320	1 268
<b>Total</b>	<b>2 414</b>	<b>9 715</b>	<b>2 542</b>	<b>10 083</b>

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

#### 5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Rémunérations CAC*	979	5 514	1 784	7 289
Publicité & publications*	1 525	5 724	1 755	7 851
Jeton de présence*	(i) 1 699	8 875	2 702	10 750
Redevance CMF*	304	1 222	320	1 268
Impôts et taxes*	41	506	35	572
Autres charges	168	178	2	7
<b>Total</b>	<b>4 715</b>	<b>22 018</b>	<b>6 598</b>	<b>27 738</b>

\* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

#### 5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-	-1	-	27
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-	-	-	-317
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>-291</b>